## Liste de pointage pour déclarations d'impôt de personnes exerçant une activité lucrative indépendante Il convient de se procurer ou d'établir et de nous faire parvenir les documents suivants relatifs à l'établissement de la déclaration d'impôt 2023. Α. Généralités Tous les formulaires fiscaux 2023 Copie de la dernière déclaration d'impôt (si non encore en notre possession) Décision de taxation en matière d'impôts cantonal et communal 2022 / Impôt fédéral direct 2022 (si non encore remis) Modification de la situation personnelle/familiale B. Revenus Attestation de salaire de l'employeur (également celle de l'épouse si elle exerce une activité lucrative); cette attestation doit être compléter pour la période du 01.01.2023 au 31.12.2023 Indication sur des indemnités provenant d'une activité lucrative accessoire en tout genre (année 2023), notamment travaux de conciergerie et de nettoyage, jetons de présence et indemnités journalières, etc. Attestation de revenus acquis en compensation Indemnités pour perte de gain (service militaire, protection civile et service de défense) Indemnités de l'assurance chômage, indemnités journalières provenant d'une assurance maladie ou accident Aliments/Contributions d'entretien Rentes AVS, AI (év. Certificats, avis de crédit banque/poste) Frais d'obtention du revenu/frais professionnels du salarié C. Travail à temps partiel : oui \_\_\_\_\_ % Frais de déplacement jusqu'au lieu de travail : prix de l'abonnement CFF, car postal, tram, bus : CHF\_\_\_\_ mois / CHF \_\_\_\_ année Voiture privée, motocyclette de plus de 50 ccm : km par jour Repas à l'extérieur Séjours à l'extérieur pendant la semaine Frais de perfectionnement professionnel (justificatifs) Cotisations versées à des associations professionnelles Fortune (attestation de son état le 31.12.2023) D. Compte de chèque postal intérêts 2023, avoirs au 2023 Avoir en banque Extrait bancaire, carnet d'épargne (reporter les intérêts 2023) Extrait de dépôt bancaire ou propre liste Titres Décompte de dépôts à terme 2023 Contrat de prêt, décomptes d'intérêts Etat des intérêts et dividendes reçus en 2023 Etat des gains en capital de la fortune privée (ex. vente de titres)

Autres biens tels que véhicules, bateaux, caravanes, chevaux, collections, etc.

Document concernant des héritages en cas de succession en 2023

(original de la quittance)

Gains de loterie et de Sport-Toto

<u>E.</u>	<u>Dettes</u>
	Attestations d'intérêts et de capital 2023 (crédits, prêts, hypothèques, etc.) Factures en suspens au 2023 (3e tranche d'impôts du canton et de la commune/impôt fédéral direct 2023)
<u>F.</u>	Assurances / prévoyance
	Décomptes de cotisations et primes par la caisse maladie, les assurances invalidité, accident et vie Assurance vie et assurances de rentes, versements uniques (copie des valeurs rachat) Prévoyance professionnelle liée (pilier 3a), attestation de la banque ou de l'assurance pour les cotisations 2023
<u>G.</u>	Seulement pour les propriétaires d'une maison / appartement
	Valeur officielle valable le 31.12.2023 et valeurs locatives 2023 (présenter l'extrait du registre foncier)  Année de construction  Etat des revenus locatifs 2023 (loyers bruts et frais accessoires)  Etat de l'achat d'immeubles (présenter les documents d'acquisition)  Etat de la vente d'immeubles (présenter les documents de la vente)  Factures originales des frais d'entretien, primes d'assurance choses, primes d'assurance immobilière, frais d'administration (année 2023)  Taxations fiscales de l'immeuble s'il n'est pas compris dans la taxation fiscale  Pièces bancaires pour les prêts hypothécaires (dette au 31.12.2023), décomptes d'intérêts 2023  Rentes de droits de superficie 2023  Pièces concernant des successions non partagées ainsi que les conditions de copropriété des années 2023  Propriété foncière dans d'autres cantons au pays (voir les indications ci-dessus)
<u>H.</u>	Divers
	Dons Prestations versées a des personnes nécessiteuses sans activité lucrative ainsi que descendants/conjoint/parents ayant besoin de soins permanents Cotisations de membres à des partis politiques Frais de maladie 2023 (sont notamment déductibles si justifiés : frais de médecin, dentiste, médicaments, séjours à l'hôpital et de cure, frais de guérison, maison de soins, régimes diététiques une fois les prestations des caisses déduites)